

Demande de remboursement d'excédent de cotisations

La forme masculine inclut le féminin, le singulier et le pluriel. Veuillez cocher les cases applicables et compléter le formulaire. Tous les champs sont obligatoires. Les ratures et l'usage de correcteurs liquides sont interdits.

Le preneur de prévoyance soussigné demande le remboursement de l'excédent de cotisations constaté par les autorités fiscales sur le compte ci-dessous du pilier 3a.

Coordonnées

N° de compte

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue

NPA localité

Téléphone 1

Téléphone 2

Adresse e-mail

Nationalité(s)

N° AVS

Utilisation des ressources

(il convient de rembourser le montant exact constaté par les autorités fiscales)

Verser l'excédent de la précédente période fiscale en tant que cotisation 3a pour l'année civile en cours sur le compte Terzo.

(Important: la demande doit être soumise **au plus tard fin novembre** afin de pouvoir être prise en compte pour l'année en cours)

Oui

Non (veuillez compléter l'instruction de versement ci-dessous)

IBAN/N° de compte

Banque et IID (N° clearing)
(en l'absence d'IBAN uniquement)

Prénom et nom du titulaire du compte

Adresse du titulaire du compte

NPA et localité du titulaire du compte

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des indications ci-dessus et des documents soumis. J'autorise la fondation de prévoyance Terzo de la Banque WIR («fondation») à procéder au besoin à des vérifications complémentaires, notamment auprès des tribunaux, autorités et institutions de prévoyance. La fondation décline toute responsabilité quant aux conséquences des éventuels retards de paiement et paiements non exécutés, en particulier dans le cas d'un versement en fin d'année. **Le droit suisse s'applique. Le for et le lieu d'exécution est Bâle.**

Date

Signature du preneur de prévoyance

À retourner avec toutes les annexes applicables à:

Fondation de prévoyance Terzo de la Banque WIR, case postale, 4002 Bâle

Annexes obligatoires:

- Copie d'une pièce d'identité officielle valide du preneur de prévoyance

- Copie de la décision des autorités fiscales concernant le montant de l'excédent de cotisations